

Lettre de la Commission permanente du Mouvement de la Paix aux députés français de l'Assemblée nationale (Décembre 1951)

Légende: En décembre 1951, à l'occasion de l'ouverture des débats parlementaires sur la ratification du traité instituant une Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), la commission permanente du Conseil national du Mouvement de la Paix adresse une lettre à l'ensemble des députés de l'Assemblée nationale, dans laquelle il pointe les conséquences néfastes du plan Schuman pour les intérêts nationaux et la sécurité de la France.

Source: L'Humanité. Organe Central du Parti Communiste Français. 06.12.1951, n° 2256; 48e année. Paris: L'Humanité.

Copyright: (c) L'Humanité

URL:

http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_la_commission_permanente_du_mouvement_de_la_paix_aux_deputes_francais_de_l_assemblee_nationale_decembre_1951-fr-669a18c8-51ba-41e4-9765-0e92fd2c6d55.html

Date de dernière mise à jour: 14/09/2012

Au moment où va s'ouvrir à l'Assemblée Nationale le débat sur le plan Schuman

Une lettre du Mouvement de la Paix aux députés

La commission permanente du Conseil national du Mouvement de la Paix vient d'adresser la lettre suivante à tous les députés :

Monsieur le député,

A la fin d'octobre, le Conseil national du Mouvement de la Paix vous a adressé une lettre pour vous entretenir des raisons françaises d'écarter les solutions de force et de rechercher la négociation pour établir une paix durable.

Vendredi prochain 7 décembre, s'ouvre à l'Assemblée nationale la discussion du plan Schuman et le vote qui va être émis en cette circonstance est d'une extrême gravité.

Le pool acier-charbon dont l'objet n'est nullement de développer des industries de paix a de telles répercussions sur notre industrie nationale qu'il a suscité de vives réactions dans les milieux industriels, aussi bien ouvriers que patronaux.

Nous tenons, quant à nous, à appeler plus particulièrement votre attention sur les conséquences qu'il aurait dans le domaine des relations internationales :

1° Il lèverait définitivement toute limitation à l'extension de l'industrie lourde de la Ruhr qui a été l'élément fondamental du potentiel militaire allemand.

2° Il consacrerait la rupture d'engagements internationaux conclus à la suite de la guerre, car il s'accompagnerait de la liberté pour l'Allemagne fédérale de reprendre les fabrications de guerre, alors que les gouvernements alliés s'étaient engagés à démilitariser l'Allemagne.

3° Il aggraverait dangereusement la tension internationale en rendant plus difficile la discussion sur le désarmement pour la solution pacifique des problèmes internationaux, notamment celle du problème allemand.

4° Le vote de ce plan risque de conduire à l'acceptation du réarmement allemand. Il apporterait un prétexte supplémentaire à ceux qui veulent la reconstitution de l'armée allemande.

Pour toutes ces raisons, ce plan nous paraît contraire aux intérêts nationaux et à la sécurité française.

En appelant votre attention sur cette question, nous sommes convaincus de traduire les sentiments de la majorité de notre pays. Ces sentiments s'exprimeront à n'en pas douter dans les assises nationales de la paix qui se tiendront à Paris les 22 et 23 décembre.

C'est en votre qualité d'élu représentant la souveraineté nationale que nous faisons appel à votre conscience.

La commission permanente du Conseil national du Mouvement de la Paix.